

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 15

**L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 05 mars 2026

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, BAZIL Marine, LOR Jean-Michel

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à Mme BAZIL Marine  
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. RIMBAULT Maxime donne pouvoir à Mme JARRY Alice  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

M. GIVRAN Sébastien a été élu secrétaire de la séance.

### OBJET : Vente parcelles communales cadastrées AA10 AA11 AA12

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de création de jardins familiaux,  
Vu la proposition de l'entreprise BATI RECYCLAGE concernant l'acquisition des parcelles communales cadastrées AA10, AA11 et AA12, d'une superficie totale de 19 273 m<sup>2</sup>, et son engagement à assurer la gestion des jardins familiaux par l'intermédiaire d'une association,  
Vu l'avis du service des Domaines en date du 24 octobre 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (7 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions) :**

- **Décide** de céder les parcelles communales cadastrées AA10, AA11 et AA12 d'une contenance totale de 19 273 m<sup>2</sup> à l'entreprise BATI RECYCLAGE au prix de 9 500 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du notaire pour la rédaction d'un compromis de vente dans un premier temps, puis l'acte authentique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN



André Coquelin  
Maire de l'Aiguillon sur Vie  
17 mars 2026

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le  
Publié et/ou notifié le 17 MARS 2026